



1.4

DEC_0160_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

TRANSFERT CONTRAT APAVE

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 118-2020 en date du 30 septembre 2020 portant attribution du marché public relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et autorisant le Président à signer tout document concourant au parfait aboutissement de cette opération

CONSIDÉRANT l'accord cadre à bons de commande conclu en date du 1^{er} avril 2021 avec la société APAVE NORD OUEST SAS pour les prestations de coordination SPS de niveau II pour la restructuration des systèmes d'assainissement du secteur de Montfort sur Risle et pour des travaux d'urgence sur la commune de Routot.

CONSIDÉRANT l'avenant de cession à Apave Infrastructure et construction France pour la commande n°OS SPS n°2 pour la mission SPS : réhabilitation / restructuration de réseau secteur Routot.

CONSIDÉRANT l'avenant de cession à Apave Infrastructure et construction France pour la commande n°OS SPS n°5 pour la mission SPS : réhabilitation / restructuration de réseau secteur Montfort.

CONSIDÉRANT l'avenant de cession à Apave Infrastructure et construction France pour la commande n°OS SPS n°6 pour la mission SPS : création d'une station d'épuration .

Le Président décide de signer l'avenant de cession entre APAVE Nord Ouest SAS attributaire de l'accord cadre à bon de commande et APAVE Infrastructures et construction France pour la missions SPS sur la réhabilitation/restructuration de réseau – secteur Routot .

Le Président décide de signer l'avenant de cession entre APAVE Nord Ouest SAS attributaire de l'accord cadre à bon de commande et APAVE Infrastructures et construction France pour la missions SPS sur la réhabilitation/restructuration de réseau – secteur Montfort.

Le Président décide de signer l'avenant de cession entre APAVE Nord Ouest SAS attributaire de l'accord cadre à bon de commande et APAVE Infrastructures et construction France pour la missions SPS sur la création de la station d'épuration.

Fait à Pont-Audemer, le 15/09/25

Le Président

Francis COUREL

